



HONORAIRES MAXIMUM DE L'AGENCE

VENTE

Nos honoraires sont à la charge du vendeur

Montant de la transaction	Honoraires TTC MAXIMUM
0 € à 139 999 €	7 500 € (forfait)
140 000 à 179 999 €	6 %
180 000 à 249 999 €	5,5 %
250 000 à 449 999 €	5 %
≥450 000 €	4,5 %

LOCATION

Les montants des honoraires sont plafonnés par décret

Location à l'année maximum
Hors zone tendue : Le plafond est fixé à 8 € par mètre carré habitable Pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction de bail
Hors zone tendue : Le plafond est fixé à 3 € par mètre carré habitable pour l'état des lieux

GESTION

Location à l'année MAXIMUM
Nos honoraires de gestion courante correspondent à 10 % du loyer brut mensuel et sont exclusivement à la charge du propriétaire

Tarifs en vigueur au 01 09 2020

Tous nos prix s'entendent honoraires d'agence inclus avec un taux de TVA à 20 %

EXCLUSIV'IMMO – GESTION – TRANSACTIONS IMMOBILIERE /RCS SAINT NAZAIRE 831 102 801

Siège social : 7, allée du Bas Maine - 44250 SAINT BREVIN LES PINS – Téléphone : 06 63 31 50 94

GARANTIES FINANCIERES GALIAN - CPJ 4402 207 000 021 393 délivrée par CCI NANTES